

# Création du nom « ALGÉRIE »

Paris, le 14 Octobre 1839.

Ministère  
de la Guerre.

Direction  
des affaires d'Afrique

Les Possessions françaises  
dans le Nord de l'Afrique  
recevront dorénavant la  
dénomination officielle  
d'Algérie.

Gouvernement.

N° 80.

Je vous prie de  
vouloir agréer  
ma haute  
considération.

Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur, pour le territoire que nous occupons dans le Nord de l'Afrique, de vous adresser, par le Bureau des affaires politiques et civiles, un communiqué officiel, soit sous le nom de Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, soit sous celui d'ancien Régime d'Alger, soit enfin sous celui d'Algérie. Cette dernière dénomination plus courte, plus simple et en même temps plus précise que toutes les autres m'a semblé devoir dorénavant prévaloir. Elle se trouve d'ailleurs déjà consacrée par une application constante dans les documents distribués aux Chambres législatives et dans plusieurs discours du trône. Je vous invite avec instance à prescrire les mesures nécessaires pour que les diverses autorités et généralement tous les agents qui, à un titre quelconque, se rattachent aux services civils ou militaires de votre colonie, ainsi dans leur correspondance officielle, et dans les actes ou certificats quelconques qu'ils peuvent être appelés à délivrer, à substituer le mot Algérie aux dénominations précédemment en usage.

Prenez, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma très haute considération.

L. Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

M. le M<sup>l</sup> Valté, Gouverneur Général  
de l'Algérie.

H. Bismarck